

## LES EFFECTIFS

### Il manque plus de 1000 sapeurs

les pompiers sont-ils assez nombreux ? Non, disent les commandants.

Le manque ? Plus de 1 000 pompiers en Wallonie. En cause ? Les nouvelles dispositions de la réforme, un manque de financement et de candidats.

• Caroline FIXELLES

**S**elon les 14 commandants de zones en Wallonie, il manquerait aujourd'hui plus de 1 000 pompiers dans le sud du pays. Et ce, pour agir en toute efficacité, remplir les plans de personnel, suivre des analyses de risques, etc.

40 professionnels par ci, 300 volontaires par là, le feu ne brûle pas de la même manière dans nos casernes. Et face à ce manque d'effectifs, c'est souvent le règne de la débrouille : certaines zones peuvent compter sur la disponibilité de leurs pompiers, d'autres sur un réseau de casernes bien organisé.

En 2017, la Wallonie comptait 5 549 pompiers. Le manque d'effectifs n'est pas sans conséquence. « Le personnel est à bout », note Olivier Nysen, secrétaire général CGSP-Admi. Et pour le citoyen ? Le syndicaliste ne dispose pas de chiffres pour apprécier l'impact sur la couverture des interventions. Le président des sapeurs-pompiers de Belgique, Quentin Grégoire, glisse toutefois cet exemple : « Un propriétaire a vu sa maison brûler alors que trois pompiers étaient en caserne, à quelques kilomètres. Ils n'ont pas pu partir, n'étant pas assez nombreux. Une autre caserne est intervenue, 25 minutes plus tard. »

Il pointe quatre causes à ce manque d'effectifs.

#### 1. À 6 AU LIEU DE 4 SUR L'AUTOPOMPE

« Il faut aujourd'hui plus de monde sur les interventions », note en premier Quentin Grégoire. La réforme de 2015 (où 250 services d'incendie ont laissé place à 34 zones de secours) a amené son lot de modifications. Comme la mise en place de l'« aide adéquate la plus rapide », supposant des minima pour les départs. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, six pompiers, au lieu de quatre, sont en théorie nécessaires pour faire partir une autopompe. En théorie, car sur le terrain, des zones ne parviennent pas à respecter la règle. « Pour respecter cet arrêté minima, il me manque une vingtaine de professionnels », réagit le commandant de la zone NAGE (Namur, Gembloux, etc.).

« Pour un pompier supplémentaire, je dois en engager six environ, afin d'assurer un service 24 h/24 », souligne le commandant de la zone Hemeco (Huy, Hamoir, etc.). Si un pro me coûte 60 000 €, faites le calcul ! » Pour beaucoup, la mesure va dans le bon sens – il en va de la sécurité des pompiers –, mais les moyens ne suivent pas.

Sur le terrain, on s'organise : « Certaines zones ont investi dans un logiciel de dispatching qui analyse en permanence les disponibilités sur la zone », indique Quentin Grégoire. Dans la zone VHP (Vesdre Hoegne & Plateau), on va rassembler deux casernes proches : « Si j'ai quatre pompiers d'un côté et trois de l'autre, je ne sais pas faire sortir une pompe à six, alors que s'ils étaient dans le même poste », dit Quentin Grégoire, aussi commandant de la zone.

Un groupe de travail, auprès du cabinet de l'Intérieur, pencherait sur une modification de l'arrêté afin d'exclure certains types d'intervention.

#### 2. EN FORMATION PLUS LONGTEMPS

Avant la réforme, les pompiers devaient sui-

vre une formation de deux heures par mois. La réforme ajoute 24 heures de formation continue par an, réduisant ainsi la disponibilité des pompiers. Ces formations obligatoires sont justifiées par un métier de plus en plus complexe : « Avant, pour une désincarcération, on coupait les portes et le toit. Maintenant, les renforts et les airbags rendent la manœuvre plus difficile », cite Quentin Grégoire. Si on veut garder le même nombre de pompiers prêts à intervenir, il faut augmenter le quota pour que chacun puisse se former. »

#### 3. LA CRISE DU VOLONTARIAT

Les casernes wallonnes comptent 65% de volontaires. « Or, à l'heure actuelle, il y a une crise du volontariat. Il n'y a plus assez de candidats sur le marché », déplore Quentin Grégoire. Pour celui qui veut devenir volontaire, c'est le parcours du combattant. Avant, vous sonnerez à la porte et on vous donnait un équipement. Maintenant, il vous faut un certificat d'aptitude fédéral, passer un examen et suivre 300 heures de formation. »

Or les volontaires travaillent en journée, insiste le président : « Et on leur dit : pendant un an, chaque samedi et deux soirs par semaine, formation. Si tu as des enfants, tu n'iras pas les voir au foot. Ensuite, tu passes ton brevet ambulancier. Rebelote : formation. Après deux ans, tu iras au feu pour peut-être te rendre compte que tu n'aimes pas. »

De quoi démotiver les candidats. « Par ailleurs, le manque d'enthousiasme pour le volontariat, quel qu'il soit, est de plus en plus grand », remarque Quentin Grégoire. La société évolue. Chacun a sa famille, son hobby... Or, être volontaire, c'est partir à 3 h du matin sur un feu et se lever à 7 h pour aller bosser. »

En 2016, le commandant de la zone VHP a voulu engager 40 volontaires. Il n'en a eu que la moitié. « On demande que ce soit un vrai métier mais on ne donne pas de statut correct au volontaire. Jan Jambon vient de modifier un arrêté : désormais, quand le volontaire part en formation, son trajet n'est plus remboursé. Comment peut-on expliquer cela ? »

Si certains veulent plus de professionnels (garantie d'un effectif), pour Quentin Grégoire, il faut rééquilibrer. « Mais il faut des volontaires. Leur force ? La montée en puissance. Certains sont capables de prendre congé face à des inondations. »

#### 4. MANQUE DE FINANCEMENT

Le personnel représente 80% du budget zonal. « Si les Communes ou le fédéral mettaient plus, les zones pourraient engager davantage », justifie Quentin Grégoire. En 2017, les pompiers ont coûté 204 millions € aux Communes wallonnes. Et 61 millions € au fédéral. « Cela risque d'être pire à l'avenir, en raison des coûts engendrés par la réforme. L'an prochain, mes 440 pompiers de la zone VHP vont devoir suivre 24 h de formation. Le coût de la formation et le fait qu'ils ne soient pas en caserne : rien que ça, ça va me coûter énormément. »

Le président est convaincu que les Communes devront payer. « On n'a pas encore atteint les 24 h de formation, ni les minima. Et il y a une incertitude quant à la mise future du fédéral... » (voir p. 4) ■



## Les 14 zones de secours en Wallonie

### COUPS DE LOUPE

#### Une motivation à toute épreuve pour les pompiers volontaires

C'est la catastrophe de Ghislenghien - explosion d'une conduite de gaz le 30 juillet 2004 qui a fait 24 morts et blessé 132 personnes - qui a poussé Guillaume Barrez à se lancer comme pompier volontaire. Un choix qu'il n'a jamais regretté, même si les contraintes peuvent paraître de plus en plus lourdes. « C'est sûr que cela demande un gros investissement », avoue le sapeur-pompier. « Beaucoup veulent se lancer, mais abandonnent dès qu'ils se rendent compte de ce que cela implique. » Pour Guillaume, le nombre d'heures à prester (100 heures de disponibilité par mois dont 70 h durant sa semaine de garde), les recyclages tant comme pompier que comme ambulancier, ne sont pas des freins. « C'est une passion.



Nous allons de plus en plus vers une professionnalisation des zones de secours et les volontaires sont au même "régime" que les professionnels. Ils se doivent d'être aussi compétents. » Et si certaines procédures ont été revues avec la réorganisation en zones, c'est pour un mieux. « Tout n'a pas été modifié en une seule fois, mais a été amélioré petit à petit. Sur le terrain, grâce aux procédures appliquées aujourd'hui, on peut se sentir totalement en sécurité. » A.R.

# Communes casquent beaucoup



Face à ce manque d'effectifs, c'est souvent le règne de la débrouille : certaines zones peuvent compter sur la disponibilité de leurs pompiers.

## EN VITESSE

### En moyenne 11 minutes pour intervenir

Il faut aux pompiers belges en moyenne 11 minutes 7 secondes pour arriver sur les lieux d'un incendie, dont en moyenne 4 minutes avant le départ du premier véhicule et 7 minutes 7 secondes pour le temps de parcours. Des chiffres du premier rapport statistique du Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile depuis la réforme de 2015. En 2014, le délai moyen national était de 10 minutes et 12 secondes. En 2013, de 10 minutes et en 2012 de 9 minutes 50.



EdA - Florent Marot

Aucune règle concernant les délais d'intervention n'a jamais été fixée dans la loi, explique Quentin Grégoire.

#### ET EN WALLONIE ?

Seules les statistiques de 9 zones wallonnes (sur 14) sont reprises dans le rapport. Cinq de ces zones présentent un délai d'intervention supérieur à la moyenne nationale : les zones Wallonie Picarde (12 min 53), Hesbaye (14 min 04), Hemeco (14 min 23), Luxembourg (14 min 42) et DinaPhi (18 min 01). Les pompiers de la zone liégeoise ILE mettent, eux, 8 minutes 52 pour arriver sur place, les zones BW et Verviers 9 minutes 55 et la zone Warche-Ambève-Lienne 11 minutes 6.

#### LES RAISONS ?

Pour Quentin Grégoire, président des pompiers belges, tout dépend de la distance entre les postes. On peut aussi supposer que les zones avec une majorité de volontaires mettront plus de temps à intervenir, le temps

que les volontaires rejoignent la caserne. La géographie de la zone et sa densité doivent aussi peser. Or, les tailles des zones en Wallonie sont très variables : de moins de 50 000 à 600 000 habitants. Tout comme les effectifs : « Si, faute d'effectifs, je dois faire appel à une autre caserne, plus loin, le délai sera augmenté. »

#### PAS DE RÈGLES

« Après Ghislenghien, l'idée était qu'il fallait pouvoir intervenir dans les 12 minutes, raconte le président, mais jamais aucune règle n'a été fixée. » C'est aux zones à se fixer un objectif. Pour la zone VHP, par exemple, 95 % des citoyens doivent être secourus dans les 12 minutes. « Pourquoi pas 100 % ? Parce qu'il y a toujours des citoyens qui sont moins accessibles », dit Quentin Grégoire qui encourage les conventions entre zones. **Ca.f.**

## À Leuze, la guerre d'héritage des pompiers

Cela devait être une belle histoire. Au travers d'un testament, Raymond Michiels, un citoyen de Leuze-en-Hainaut décédé en octobre 2013, décidait de léguer une petite fortune aux pompiers de sa commune. Un héritage, d'un montant d'12 million € ainsi que divers biens, qui devait notamment être alloué à la formation des pompiers. Au moment de coucher sur papier ses dernières volontés, le généreux donateur était à mille lieues d'imaginer que son legs serait au cœur d'une âpre bataille. Il faut dire que les pompiers de Leuze n'ont jamais vu la couleur de cet argent. Une ASBL privée s'est en effet érigée en bénéficiaire de l'héritage sans que le notaire n'y trouve à redire. Cette ASBL constituée en 2014 reprend plusieurs anciens pompiers... À ce jour, les hommes du feu



EdA - 4064904899

leuzois sont, de fait, écartés de la gestion et de l'affectation de cette manne financière. Dans ce dossier explosif, le lancement des travaux de construction par l'ASBL d'un bâtiment de formation sur le site du Musée de l'automobile - avec la bénédiction de la Commune ! - a fini de mettre le feu aux poudres. Ce passage en force remet de l'huile sur le feu. « Les volontés du défunt ne sont pas respectées, se

sont insurgés les représentants des pompiers. L'orientation finale de ce soi-disant centre de formation est illégitime. Cette structure ne sera d'aucune utilité pour les pompiers, d'autant qu'il existe un centre de formation à Chièvres. » En colère face à ce « détournement de fonds », ils exigent de pouvoir jouer du legs. « L'utilisation des fonds remplit des intérêts qui ne répondent pas à nos besoins. Cet argent pourrait servir à des investissements pour notre arsenal. » L'affaire se poursuivra devant les tribunaux, la zone de secours de Wallonie picarde ayant intenté une action sous l'impulsion des pompiers locaux. Une première audience avait lieu ce jeudi mais aucune décision n'a été prise. Le cœur du dossier sera évoqué dans le courant du mois d'avril. **P.-L.C.**

## Des femmes qui sont pompiers, ça existe mais c'est rare

On lui donnerait le Bon Dieu sans confession. Et avouons-le, on ne l'imagine pas spécialement dans une caserne. Et pourtant, Justine Pauporté fait bien partie de la famille des pompiers. « Entre mes 15 et mes 18 ans, j'ai suivi la formation des jeunes sapeurs pompiers, explique-t-elle. Ensuite, à partir de ma majorité, j'ai rejoint la caserne de Paliseul. Pourquoi je me suis embarquée là-dedans ? Pour la prise de risque. Pour l'adrénaline et l'aide à la personne aussi. » À Paliseul, les femmes présentes à la caserne sont au nombre de deux. « Mais il existe encore beaucoup de casernes où vous n'avez aucune femme, poursuit celle qui est également coordinatrice de l'école des cadets. Cela reste très rare d'avoir des femmes en



EdA

caserne. Les gens ont encore en tête que l'univers de pompiers est un univers assez masculin. Mais ceux qui tiennent de tels propos, c'est surtout à cause d'une méconnaissance du métier. Bien entendu, d'un point de vue physique, nous n'avons pas la même puissance que les hommes, il ne faut pas se leurrer. Par contre, au niveau des forces mentales et de la détermination, je pense que nous avons un avantage. En bref, nous sommes complémentaires. » **L.M.**